

Synthèse épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres - Édition du 17 mai 2021

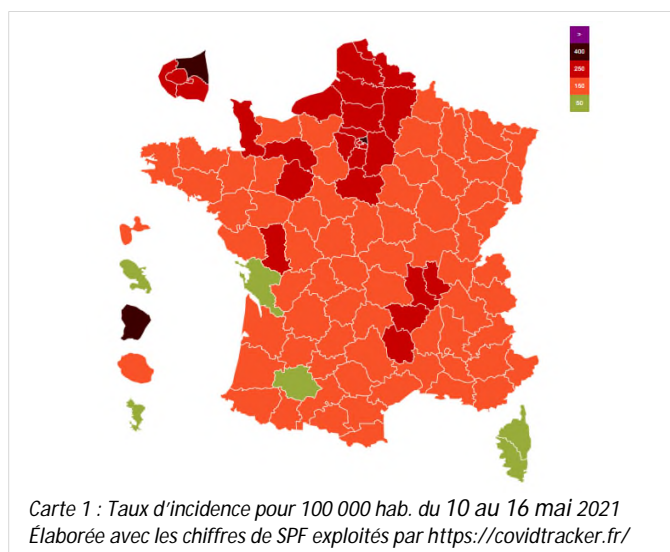
Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres (S19 du 10 au 16 mai 2021)

Contrairement à bon nombre de départements de l'ouest et du sud-ouest de la France, la circulation virale ne ralentit plus en Deux-Sèvres. Nous restons sur un plateau haut. La vigilance des deux-sévriens reste probablement insuffisante. Il faut impérativement garder des comportements responsables afin d'éviter une reprise épidémique avant les effets complets et attendus de la vaccination.

- **Le taux d'incidence** s'établit à **155,3 cas pour 100 000 habitants**. Ce taux est de 96,4 pour les + de 65 ans. En région, les taux d'incidence des départements sont entre 46 et 155 cas pour 100 000 habitants. **Les Deux-Sèvres est nettement le 1^{er} département néo-aquitain en termes de circulation virale** (le suivant est à 118, la Vienne à 90, la Charente-Maritime à 46).
- **582 nouveaux cas détectés**. La circulation virale est la plus faible sur la CAN, en mellois et en Gâtine. Malgré le pont de l'ascension, le niveau de dépistage est resté élevé avec plus de 10 000 tests réalisés (RT-PCR ou antigéniques).
- **Un taux de positivité de 5,3 %**. C'est le taux le plus élevé en région.
- **Le variant anglais est majoritaire** et représente 68% des personnes positives en Deux-Sèvres (82% en Nouvelle-Aquitaine). **Pour ce qui concerne les deux autres variants brésilien et sud-africain, le taux de présence est de 5,2% en Deux-Sèvres** (3,3% en Nouvelle-Aquitaine). **Aucun variant indien n'a été détecté.**
- Fin de semaine 19, **79 hospitalisations Covid-19 étaient en cours** (-14 en une semaine) dont 12 en réanimations et en soins continus. Depuis le 1^{er} octobre, 1 251 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu.
- **3 nouveaux décès** sont à déplorer (4 en S18 ; 7 en S17 ; 3 en S16 ; 2 en S15 ; 4 en S14), dont 1 en EHPAD. **482 décès de la CoVid-19 depuis le début de l'épidémie.**
- **7 EHPAD sont touchés par la Covid-19 actuellement**. 4 sont en situation de cluster avec au moins 4 cas positifs parmi les résidents et les salariés. **3 établissements accueillant des personnes avec handicap sont aussi concernés.**

Tableau 1 : Nombre de cas par territoire

Territoire de Contrat Local de Santé	Nombre de cas positifs	Taux incidence	Taux incidence S-1
CAN	129	106,8	81,9
dont Niort	69	116,9	101,7
Haut-Val-de-Sèvre	55	182,1	129,1
Mellois en Poitou	76	157,8	161,9
Gâtine	104	157,2	154,1
Thouarsais	90	250,4	228,1
Bocage bressuirais	128	174,3	152,5
Total Deux-Sèvres	582	155,3	136,6
dont les plus de 65 ans	82	96,4	79,9



Vaccinations

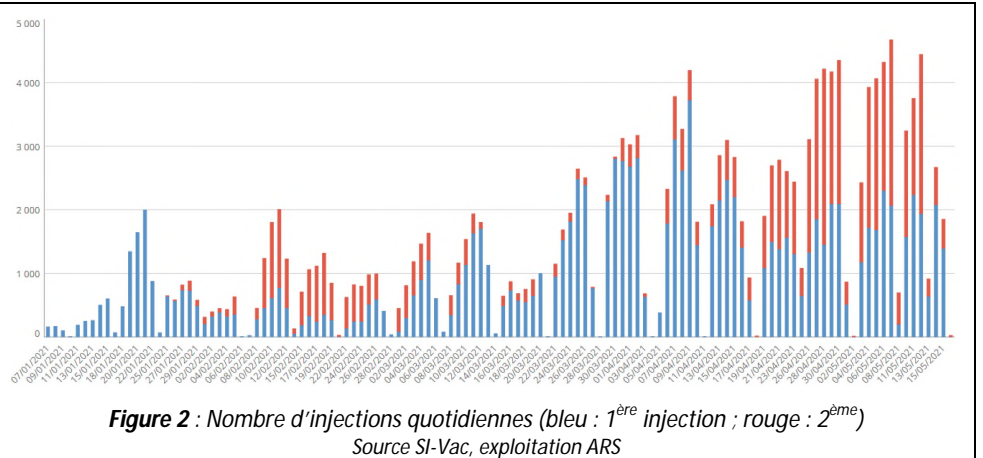
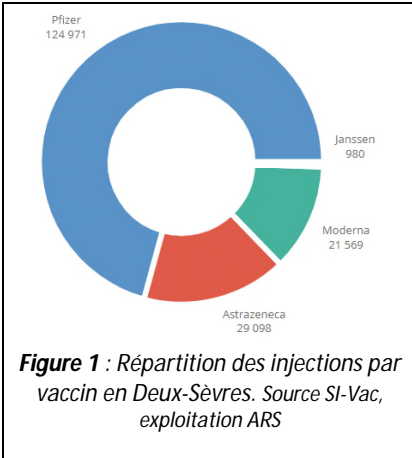
En Deux-Sèvres, le nombre de vaccinations est de **176 618 injections** depuis début janvier. **31,6% des deux-sévriens ont reçu la première injection et 16,5% ont eu un schéma vaccinal complet** ¹ (33,9% et 16,4% en région).

Plus de 43 000 personnes ont plus de 75 ans en Deux-Sèvres.
Plus de 85 000 ont plus de 65 ans.

Des équipes mobiles de vaccinations sont déployées pour aller au-devant des personnes, isolées et prioritaires à la vaccination, n'ayant pas de possibilité de mobilité.

Tableau 2 : Nombre de personnes ayant été vaccinées en Deux-Sèvres

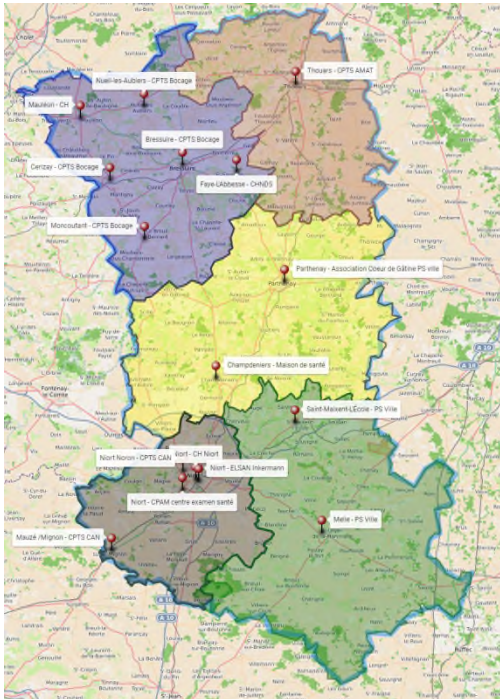
	du 04 janv. au 16 mai
Au moins une dose	117 587
Les deux doses	61 408



NB : des injections peuvent être faites à des extra départementaux, ou bien des deux-sévriens être vaccinés dans d'autres départements, d'où un écart mineur avec les taux de couverture de la population deux-sévrienne du tableau 2.

Informations

Lieux des centres de vaccination Pfizer et Moderna



<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/vivre-avec-la-covid-19-informations-grand-public>

Prévention
Les bons réflexes pour protéger les autres

DES SYMPTÔMES ?
Isoler vous et vos contacts de préférence votre maison

PERSONNE CONTACT ?
Isoler vous et vos contacts de préférence votre maison

UN DOUTE ?
Vous serez suivi par l'Assurance Maladie et l'ARS

ET SI JE SUIS POSITIF ?
Restez impérativement confinés chez vous

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

¹ Schéma vaccinal complet : suivant la personne, un schéma vaccinal correspond à 2 injections du même vaccin, ou parfois à 3 injections (personnes immunodéprimées), ou à 1 injection après avoir contracté la maladie plusieurs mois avant, et parfois à 2 injections avec 2 vaccins différents, etc.

 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca ou Janssen	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 15 ans inclus	<i>Je ne suis pas concerné</i>		
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé → J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé → J'ai un risque de forme grave de COVID-19 * Ou j'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
50 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation →		
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	<div style="text-align: center;">✓</div> <ul style="list-style-type: none"> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier • À domicile 	<div style="text-align: center;">✓</div> <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes âgées hébergées en établissements sont éligibles à la vaccination, au sein de leur établissement.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM), ainsi que dans les foyers pour personnes handicapées non médicalisés sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les personnes hébergées dans des établissements médico-sociaux spécifiques (lits halte soins santé (LHSS), lits d'accueil médicalisés (LAM) et appartements de coordination thérapeutique (ACT)) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.

